Les Résistants 2 : des terrasses sauvages pour dire non au Pass Sanitaire, et c’est légal !

écrit par Christine Tasin | 11 août 2021

Cerveaux non disponibles
il y a 19 heures

Seul, à deux, à dix ou à trente, des terrasses sauvages fleurissent un peu partout en France depuis hier soir. Continuons à créer des espaces sans pass sanitaire mais également des endroits pour échanger sur nos visions d'une autre société, libre, solidaire et humaine.

4,7 K 316 4,1 K

On rappelle que l'occupation temporaire et paisible du domaine public est légale ! Seul un comportement de nature à troubler l'ordre public est prohibé comme empêcher l'accès à

une boutique ! Principe du pique nique ! Donc à vos idées .. https://t.co/C2qZ1j6sBY

— Fabrice Di Vizio (@DIVIZIO1) August 9, 2021

#TerrassesSauvages CONTRE LE #PassSanitaire#Toulouse 09 Aout

Ils étaient au Capitole sur leur terrasse libre!
Fb Toulouse en lutte

Abonnez vous pour rejoindre le combat #manif14août#PassSanitaireDeLaHont pic.twitter.com/tcDp8Dm0Xc

— Union Française Contre le Pass Sanitaire (@UnionSanitaire) August 10, 2021

Sous le mot-dièse Terrasses sauvages, des Français opposés au pass sanitaire ont appelé à organiser et à participer à des pique-niques avec tables et chaises, dans des lieux publics, en signe de protestation. Alors que le pass sanitaire est désormais un pré-requis pour s'installer dans les bars, restaurants, cinémas, hôpitaux et certains transports de France, des contestataires ont appelé le 9 août à organiser des «terrasses sauvages», avec le hashtag correspondant sur les réseaux sociaux, en signe de résistance. Une action qui s'inscrit dans le sillage de quatre semaines de mobilisation contre cette mesure dans les rues du pays

A Toulouse, ils se sont notamment réunis place du Capitole autour de tables et de chaises de fortune, snobant les terrasses sélectives avec leurs propres boissons et nourriture, le tout en musique.

A Paris également, ils étaient quelques uns à organiser des terrasses sauvages, comme on peut le voir dans cette initiative de deux hommes ayant placé leur table et chaises de camping juste à côté d'un bar. L'avocat Fabrice Di Vizio a commenté cette vidéo en ces termes : «On rappelle que l'occupation temporaire et paisible du domaine public est légale ! Seul un comportement de nature à troubler l'ordre public est prohibé comme empêcher l'accès à une boutique ! Principe du pique nique ! Donc à vos idées.»

Un peu plus nombreux, place de la Fontaine des innocents dans le Ier arrondissement de Paris, ils étaient quelques uns munis de leurs pancartes dénonçant le pass sanitaire à prendre l'apéritif en toute liberté. Certaines pancartes prenaient soin de préciser que les protagonistes n'étaient pas anti-vaccin mais bien anti-pass.

Les tenanciers de bars et de restaurants inquiets Le 9 août au matin, avec l'entrée en vigueur du pass sanitaire, les forces de l'ordre en uniforme ou en civil se sont mises à contrôler les restaurants et les bars en visant en priorité les zones urbaines et touristiques. Des images de ces contrôles ont fait le tour des réseaux sociaux et suscité de nombreux commentaires critiquant les restrictions de libertés.

Les restaurateurs rencontrés par l'AFP en France le 9 août ont souligné leur crainte de perdre des clients et leur appréhension d'avoir à gérer des situations tendues, comme David Fourton, gérant du café «Sainte Croix» à Bordeaux, qui considère le pass comme «une plaie». Même chose pour Hadrien Garcia, responsable du café brasserie «L'intendance» sur le cours du même nom, qui craint, pour sa part, le trop-plein. «C'est clairement contraignant, ça rallonge notre process de prise de commandes et on se retrouve vite débordés», explique-t-il.

A l'heure de la pause de midi, sur l'avenue du Prado à Marseille, «il n'y a pas foule», observe le patron de la

brasserie O’Prado, Michaël Esterle, qui indique avoir refusé durant la matinée «la moitié des clients» dépourvus de pass. Place Saint-Pierre à Toulouse, la gérante des bars populaires «Chez Tonton» et «La Couleur de la culotte» a engagé un employé supplémentaire pour contrôler le pass sanitaire. «Le midi, c’est gérable mais le soir, les serveurs n’ont pas le temps», explique à l’AFP celle qui est surnommée «Mamie Françoise». Un professionnel qui n’appliquerait pas les contrôles requis encourt, si ce manquement est constaté «à plus de trois reprises au cours d’une période de 45 jours», jusqu’à 9 000 euros d’amende et un an d’emprisonnement. L’introduction du pass sanitaire est contestée dans la rue : pour le quatrième week-end consécutif, près de 237 000 personnes ont défilé dans le calme le 7 août, selon les chiffres du ministère de l’Intérieur. Déjà en vigueur dans plusieurs pays européens, et en France dans les lieux de culture depuis le 21 juillet, le pass sanitaire prend la forme d’un QR code à présenter au restaurant et dans les cafés, au cinéma, au musée, au théâtre, dans les transports longue distance et même dans les hôpitaux, sauf service des urgences.

En savoir plus sur RT France : https://francais.rt.com/international/89450-contre-pass-sanitaire-contestataires-organisent-terrasses-sauvages-france